

# CHAMPMOTTEUX

# Entité paysagère :

Plateau de Beauce-Gâtinais et reliefs Juine-Essonne



## L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



# Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

#### L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été marqués physiquement par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS** 

L'objectif est double : veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire :

#### **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- d'un livret communal, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune;
- d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.





#### Livrets: Présentation et mode d'emploi

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 🚺 la ou les entité(s) concernée(s),
- 2 la référence du point, pour la communication 6 auprès du Parc,
- a la localisation GPS du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés disponibles; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,

- 5 une légende donnée au point d'observation,
- des photographies du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif de la localisation,
- l'objectif de veille : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.





#### Bornes de l'observatoire :

#### **VALORISATION**

#### Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

#### Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



#### Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

#### **INFORMATIONS ET CONTACT**

Parc naturel régional du Gâtinais français

#### Cathy Bos,

Chargée de mission Architecture et Paysage

01 64 98 23 38 c.bos@parc-gatinaisfrançais.fr



## Référence du point : 52PBGR

Localisation GPS (Lambert 93): (X:648023; Y:6804656)

Dates des clichés disponibles : mai 2020

Silhouette lointaine du village de Champmotteux.



Mai 2020



Depuis la D63, suivre la route en direction du hameau de Fenneville, prendre le deuxième chemin agricole sur la gauche.

#### **OBJECTIF DE VEILLE**

Maintenir l'identité de la silhouette du village et de la qualité paysagère favorisant l'intégration des constructions.

Veiller à l'intégration des nouvelles constructions.

## Référence du point : 53PBGR

Localisation GPS (Lambert 93): (X:648322; Y:6804577)

Dates des clichés disponibles : mai 2020

Vue sur le « fond de Blandy ».



Mai 2020



Depuis la D63, suivre la route en direction du hameau de Fenneville, prendre le premier chemin agricole sur la gauche.

#### **OBJECTIF DE VEILLE**

Préserver la qualité paysagère des boisements du « fond de Blandy », notamment des haies champêtres.

## Référence du point : 54PBGR

Localisation GPS (Lambert 93): (X:650266; Y:6805448)

Dates des clichés disponibles : juillet 2020

Entrée est du village de Champmotteux.



Juillet 2020



Depuis la RD1 en venant de Gironville-sur-Essonne, sur la limite communale.

#### **OBJECTIF DE VEILLE**

Maintenir de l'identité du bourg et la qualité paysagère favorisant l'intégration des constructions.

Suivre l'évolution de l'exploitation agricole d'entrée de village.

## Référence du point : 55PBGR

Localisation GPS (Lambert 93): (X:649958; Y:6805140)

Dates des clichés disponibles : juillet 2020

Vue sur la parcelle constructible.



Juillet 2020



Depuis la rue de la Mare, en face de la coopérative agricole.

#### **OBJECTIF DE VEILLE**

Veiller à la qualité architecturale et l'intégration paysagère des potentielles constructions implantées en centre de bourg.

## Référence du point : 56PBGR

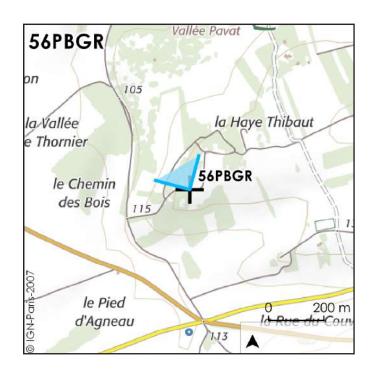
Localisation GPS (Lambert 93): (X:648547; Y:6805413)

Dates des clichés disponibles : août 2020

Vue sur la Vallée Pavat.



Août 2020

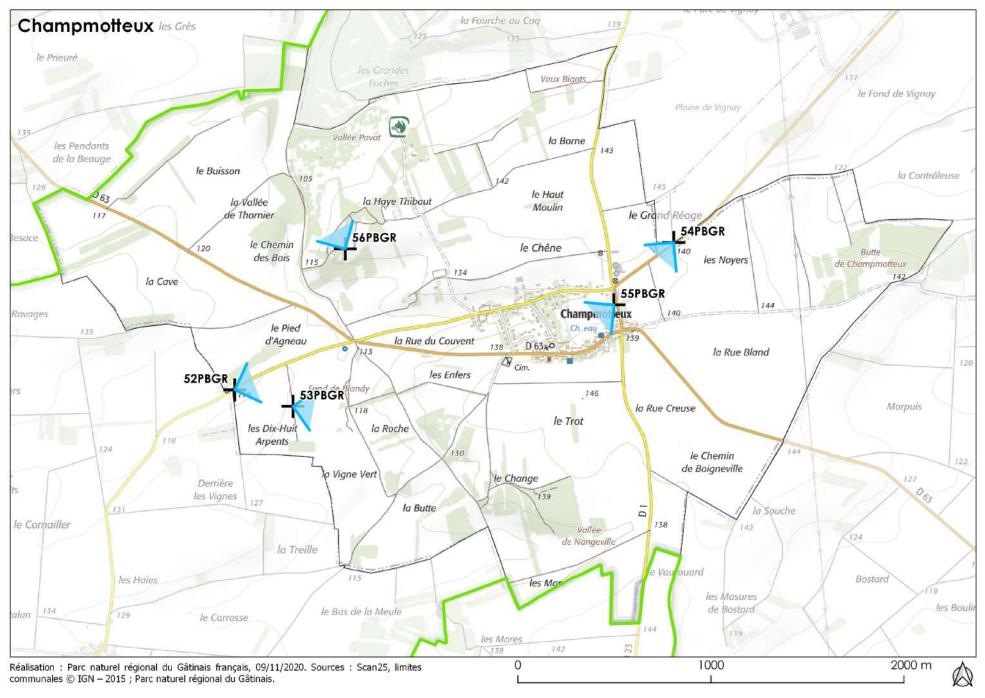


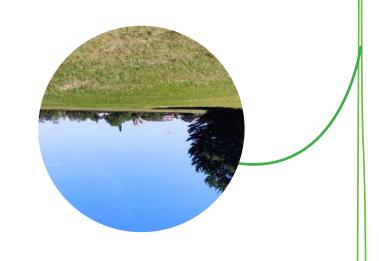
Depuis le chemin agricole au croisement de la rue des Vignes et la D63. Prendre le second chemin sur la droite, monter sur le haut du chemin après les deux premiers virages.

#### **OBJECTIF DE VEILLE**

Veiller à la préservation et aux évolutions des boisements classés Natura 2000 et ZNIEFF.

### CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE





# sipangis sipnitõe ub segbsybq seb eupindpigotond eriotoviesdo



## Parc naturel régional du Gâtinais français

## Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey 97 490 Milly-la-Forêt Tél.: 07 64 98 73 93 accueil@parc-gatinais-francais.fr www.parc-gatinais-francais.fr